

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS le 2 JUIN 2026

Date de convocation :
28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six le lundi 2 JUIN à 14 heures 30, les
Membres du Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement
Convoqués, se sont réunis au centre administratif.

Nombre de membres
Présents : 9

Sous la Présidente de Madame Sabine CAMBRELENG

Présents : Mrs ALEXANDRE VIRGILE, DEWAELE, SOUPEZ, Mmes CAMBRELENG, DENYS,
CAPART, VERHAEGHE, GAUCHET, BUREAU

Etaient excusés : Mmes DURIEUX, DEPRET, N'DIAYE, FROMONT, Mr BAUDOUX, BODIN

Procuration : aucune

Secrétaire de séance : Mr Christophe LAJOIE

Objet de la délibération : Création et composition de la Commission d'appel d'offre

N° de la délibération : 1159020626

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aulnoye-Aymeries,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale, établissement public administratif communal, est amené à conclure des marchés publics pour répondre à ses besoins en matière de travaux, fournitures et services ;

Considérant l'intérêt de mettre en place une instance chargée d'examiner les candidatures et les offres dans le cadre des procédures de passation des marchés publics du CCAS ;

Considérant qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'impose au CCAS une composition particulière pour cette commission ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Création de la commission

Il est créé une Commission d'Appel d'Offres du Centre Communal d'Action Sociale d'Aulnoye-Aymeries chargée d'examiner les candidatures et les offres présentées dans le cadre des procédures de marchés publics engagées par le CCAS.

Article 2 : Composition

La Commission d'Appel d'Offres est composée de :

- cinq membres titulaires ;
- cinq membres suppléants ;

élus parmi les membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Les membres suppléants remplacent les membres titulaires empêchés selon l'ordre de leur désignation.

Article 3 : Durée du mandat

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres sont désignés pour la durée restant à courir du mandat du Conseil d'Administration du CCAS.

Article 4 : Fonctionnement

La Commission se réunit sur convocation du président du CCAS ou de son représentant.

Elle ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité de ses membres titulaires ou de leurs suppléants est présente.

Les avis et propositions de la Commission sont adoptés à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, la voix du président de séance est prépondérante.

Article 5 : Élection des membres

Le Conseil d'Administration procède à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres. Madame la Vice-Présidente, CAMBRELENG Sabine propose :

Pour les membres titulaires :

- Agnès DENYS
- Sabine CAMBRELENG
- Sabine FROMONT
- Brigitte VERHAEGUE
- Dominique VIRGILE ALEXANDRE

Membres suppléants :

- Marie Paule BUREAU
- Betty N'DIAYE
- Kevine DEPRET
- Sabine CAPART
- Rose-Marie DURIEUX

Madame la Vice-Présidente propose un vote à main levée. Tous les membres présents donnent leur accord.

Le Conseil d'Administration, après avoir ouï l'exposé et la liste proposée de Madame la Vice-Présidente :

APPROUVE la création de la commission d'appel d'offre ainsi que sa composition.

Résultat du vote : Pour : 9

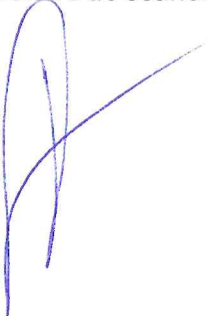
Abstention : 0

Contre : 0

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance le 02/06/26

Le secrétaire de séance



Le Président de séance

